NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE DE JOSSIGNY

Contexte

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le projet de budget 2021 a été établi avec la volonté :

- -de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- -de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale directe ;
- -de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- -de mobiliser des subventions auprès du département chaque fois que possible.

Le budget primitif 2021 de la commune de Jossigny s'équilibre en section de fonctionnement à 1 082 100€ et en section d'investissement à 349 502,93€

Présentation des grandes lignes de dépenses et recettes 2021

Les dépenses de fonctionnement :

- 1) Les dépenses générales (Chapitre 11) : 377 700€
- 2) Les dépenses de personnel (Chapitre 12) : 358 000€.

La masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants :

Au compte 6411 le personnel titulaire : 250 000€

Au compte 6451 et 6453 - Charges: 85 000€

Au compte 6455 : l'assurance du personnel : 12 000€ Au compte 6475 : La médecine du travail : 8000 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-2021_10-DE

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65): 56 400€

Au compte 657362 et 6574 : Subventions aux associations, au CCAS : 15 000€

Au compte 6531 : les indemnités des élus : 35 000€

Au compte 65541: la contribution au fonds de compensation: 2000€

4) Les charges financières (chapitre 66) : 2300€

Il s'agit des intérêts réglés à l'échéance des emprunts contractés par la commune

5) Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 2000€

Les titres annulés pour créances irrécouvrables

6) Le virement à la section d'investissement (autofinancement) : 265 700,00€

Les recettes de fonctionnement :

- 1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 21 051,17€
 Les recettes proviennent des services suivants : cantine et garderie ainsi que de la vente des concessions de cimetière.
- 2) Les impôts et taxes (chapitre 73): 505 620€

Le produit fiscal attendu pour 2021 s'établit à 372 940€, à taux constants. Les produits issus de la fiscalité reversée par l'EPCI (l'attribution de compensation) restent stables par rapport à l'an passé avec un montant de 107 680€. Le fonds départemental des droits de mutation s'élève à 25 000€

3) Les dotations et participations (chapitre 74) : 152 027€

Le compte 74748 pour un montant de 128 027€ correspond à la participation des communes aux dépenses d'Etat Civil pour l'année 2020.

Cette participation touche les communes qui ont plus de 1% de naissances ou de décès sur la commune de Jossigny dans l'année civile 2020.

4) Les produits de gestion courante (chapitre 75): 12 500€

Ce montant représente le loyer du commerce tenu par l'épicier ainsi que la location de la grange aux dimes.

5) Les recettes exceptionnels (chapitre 77) : 300€

Envoyé en préfecture le 20/04/2021 Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID: 077-217702372-20210410-2021_10-DE

Les dépenses d'investissement :

1) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16): 15 100€

L'encours de la dette au 1er janvier 2021 se répartit de la manière suivante :

Emprunts à taux fixes :

Pour 2021, le montant du remboursement en capital de la dette est de 15 100€ (Chapitre 16)

Pour rappel : le montant du remboursement des intérêts de la dette est de 2 300€ (Chapitre 66 en section de fonctionnement)

L'extinction de la dette est prévue en 2024 (sans contraction d'un nouvel emprunt).

- 2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20): 5 000€ Cout des logiciels (comptabilité, personnel, scolaire.)
- 3) Immobilisations corporelles (chapitre 21) : **270 600€**Les principaux investissements mobiliers et immobiliers programmés validés par la commission finances en 2021 sont les suivants :
 - -changement de la porte de la mairie
 - --Remplacement du panneau associatif dans le petit square
 - -achat et pose d'un nouveau module de sport parc de loisirs
 - -remplacement des barrières de police
 - -achat d'une propriété bâtie
 - -achat d'un nouveau columbarium

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement représentent un montant de 349 502.93€

Chapitre 10: Dotations et fonds divers pour 83 802.93€

Chapitre 021 : virement d'un montant de 265 700€

Virement de la section de fonctionnement